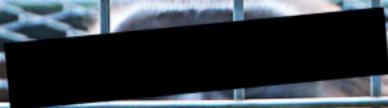


Z O O S



Une espèce
n'est rien
hors de son espace



www.code-animal.com

Ouvrir les yeux sur les zoos

SEULE L'ESPÈCE HUMAINE
ENFERME DE LA SORTE
TOUTES LES AUTRES ESPÈCES



En France, il existe plus de 300 zoos et assimilés, détenant ensemble entre 60 000 et 100 000 animaux. Historiquement, le concept est un vestige de l'époque coloniale, qui exhibait, jusqu'au début du XX^e siècle, des animaux sauvages mais aussi des êtres humains, appartenant à des peuples considérés comme « primitifs » (Inuits, Cingalais, Malais, etc.). Si l'existence de ces « zoos humains » a pris fin, c'est sur la base d'une critique du bien-fondé d'une telle détention. Critique qui semble toutefois perdre de sa validité dès lors qu'elle s'adresse à une autre espèce que l'espèce humaine.

L'ÉVOLUTION DE LA MAJORITÉ DES ZOOS NE SAURAIT FAIRE OUBLIER LA RAISON D'ÊTRE DE CES ÉTABLISSEMENTS : ENFERMER DES ANIMAUX, LOIN DE LEUR BIOTOPE D'ORIGINE, AFIN DE DIVERTIR LA FOULE ET DE GAGNER DE L'ARGENT.

L'ENVERS DU DÉCOR; LA CAPTIVITÉ DONNÉE EN

Face à la critique, les zoos tentent de donner une image d'activités. Leur grande évolution reste cependant celle d'une façade à destination du public « client » et de les animaux « objets ».

L'ILLUSION DE LA PÉDAGOGIE

Pour faire découvrir la faune sauvage aux enfants, rien de tel qu'une visite au zoo... Un argument de vente de ces établissements d'une absurdité totale. Certes, il n'est pas pareil de voir un animal « en vrai » que de le voir en vidéo.

« En vrai » ? Qu'apprendra l'enfant de l'ours blanc installé dans une piscine de verre, sur une banquise en béton, par 30 degrés à l'ombre ? Des grands singes confinés derrière des parois de verre, sans arbre, sans herbe, parfois même sans leurs congénères ? De l'otarie condamnée à arpenter son bassin et à faire tourner un ballon sur son museau ?

L'enfant ne verra qu'une image faussée de l'animal, car dépouillée de son « animalité ».

L'ALIBI DE LA CONSERVATION

Les zoos se posent comme de fervents acteurs de la conservation des espèces. Or, si elles sont en danger et disparaissent, c'est avant tout parce que l'homme les décime. Le travail de sauvegarde ne peut se faire que sur le terrain.

Par conséquent, utiliser à des fins commerciales des animaux et prétendre que cela permet de sensibiliser l'opinion à la conservation des espèces, c'est faire un grand écart quelque peu osé.

La conservation des espèces ne saurait passer par celle d'un animal en tant qu'individu. Et la préservation des animaux en voie de disparition ne peut se faire via la collection de quelques-uns, détenus hors de leur milieu. Au mieux, c'est un bel argument de vente.

SPECTACLE

Image plus positive de leurs cosmétique : la « liberté » n'est en aucun cas une réalité pour

ENFERMER, C'EST FAIRE SOUFFRIR

C'est un fait scientifique : les animaux enfermés développent des « stéréotypies ». Des comportements déviants qui résultent de l'incapacité d'exécuter des actions naturelles, ancrées dans le patrimoine génétique, que l'animal soit ou non né en captivité. Dans nombre de zoos, ours, félins, loups ou éléphants répètent « à vide » le même comportement : balancement, allers et retours, apathie, léchage compulsif, etc.

Les animaux en captivité souffrent et c'est ainsi qu'ils l'expriment.



derrière les barreaux

MORTS PRÉCOCES

En captivité, les animaux vivraient plus longtemps ? En réalité, nombre d'entre eux meurent durant leur

première année de captivité, car ils ne s'adaptent pas à leurs enclos, souffrent d'un stress élevé et permanent et résistent moins bien aux maladies.



L'ÉCHEC DES RÉINTRODUCTIONS

Selon l'International Zoo Year Book, la politique dite de « conservation » des zoos est un échec. L'une des raisons est que la vie en captivité, hors de leur espace naturel et au

contact de l'homme, annihile la capacité des animaux à se comporter comme ils auraient appris à le faire dans la nature. Autre motif : les espèces les plus vulnérables sont sous-représentées dans les zoos, car moins « vendeuses »...

RÉGLEMENTER NE SUFFIT PAS

LA THÉORIE : LES 5 LIBERTÉS

L'Organisation mondiale de la santé animale retient cinq libertés comme standards minimaux applicables à la garde d'animaux.

1. Être épargné de la faim et de la soif.
2. Être épargné de l'inconfort physique.
3. Être épargné de la douleur, des blessures et de la détresse physique.
4. Être libre d'exprimer des modes normaux de comportement.
5. Être épargné de la peur et de la détresse morale.

LA RÉALITÉ : LE RAPPORT ENDCAP

Code animal, la fondation Born Free et la coalition Endcap ont conduit en 2011 une enquête conjointe sur 25 zoos français, évaluant notamment les conditions de détention des animaux et la sécurité des visiteurs.

En résumé, les zoos français :

- ne contribuent pas de façon significative à la conservation des espèces et de la biodiversité,
- ne fournissent pas suffisamment d'informations sur les espèces qu'ils exposent,
- n'éduquent pas le public sur la conservation de la biodiversité,
- ne prennent pas suffisamment leur responsabilité sur la santé et le bien-être de tous leurs animaux,
- manquent de reconnaître et de traiter des besoins selon les espèces.



S'IL S'AGISSAIT D'ÊTRES HUMAINS, LA MANIÈRE DONT NOUS TRAITONS LES ANIMAUX SERAIT CONSIDÉRÉE COMME DE LA TORTURE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

1. Ne pas aller dans les zoos

Si l'on veut s'engager pour la sauvegarde des espèces, c'est en le faisant sur le terrain, au travers de programmes de protection des espaces, de mesures contre le braconnage et par un investissement pour une nouvelle

considération de l'animal en tant qu'être à part entière et non en tant qu'objet au service de l'humain.



2. Prendre la défense des animaux

« Les animaux du monde existent pour des raisons qui leur sont propres. Ils n'ont pas été faits pour les humains pas plus que les noirs n'ont été faits pour les blancs ou les femmes pour les hommes. »

Alice Walker, auteur de « La Couleur pourpre » (prix Pulitzer)

3. Nous soutenir

Code animal défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Nous nous sommes spécialisés dans la défense des animaux sauvages en captivité.

Parce que la détention d'un être doué de perception soulève un problème moral.

Parce que les lois pour les protéger sont insuffisantes.

Parce que, au-delà de leurs particularités, ils ont le droit fondamental de ne pas être traités comme la propriété d'un autre.

CONTACT

Participez à notre combat ! Contactez-nous pour nous aider financièrement ou devenir enquêteur.

- Sites web : www.code-animal.com et www.zoos-de-france.com
- Mail : info@code-animal.com
- Adresse postale : Code animal – Maison des associations – 1A place des Orphelins – 67000 Strasbourg